

2021-12-16
2021-1670

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le Tébufénozide, RVD2021-01. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 21 janvier 2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2021-01. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

LIMIT Insecticide Technique

Régulateur de croissance des insectes

SOLIDE

POUR LA FABRICATION ET LA FORMULATION

PRINCIPE ACTIF : tébufénozide.....99 %

N° D'HOMOLOGATION 32440 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ETIQUETTE AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

GARDER HORS DE LA PORTEE DES PERSONNES NON-AUTORISEES

CONTENU NET: 1 kg-100 kg

Spray Industries Limited
Case postale 5777
Saint Jean, Nouveau-Brunswick
E2L 4M3, Canada
1-833-219-2166

MISES EN GARDE

EMPECHER LES PERSONNES NON AUTORISEES D'Y AVOIR ACCES.

Porter des vêtements de protection appropriés (un pantalon long et une chemise à manches longues), des gants imperméables et des lunettes anti-éclaboussures pendant le mélange et le chargement. Laver les vêtements de protection avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir a moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande quantité d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche signalétique.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ÉVITER que des effluents contenant ce produit soient rejetés dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau ou la nourriture pour les humains ou les animaux. Éviter de contaminer les cours d'eau, lacs et étangs. Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination des résidus de pesticides par des moyens inappropriés est interdite.

ELIMINATION

Les fabricants de ce produit doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir des renseignements sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

MODE D'EMPLOI

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ UNIQUEMENT POUR LA PRÉPARATION OU LA FORMULATION DE PRODUITS HOMOLOGUÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. LIRE LE BULLETIN TECHNIQUE POUR PLUS DE DÉTAILS AU SUJET DE LA FORMULATION.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.